



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

**Procès-verbal N°03/2023 de la réunion
Du 28 Septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le Jeudi vingt-huit septembre s'est tenue, à l'hôtel Tulip Inn Naya à 16h00 la 3^{ème} réunion du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés de l'année 2023, sous la présidence de monsieur EL BESSEGHI Mourad, président du conseil, et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances, la réunion ne pouvant se tenir au siège du conseil compte tenu de l'indisponibilité de la salle de réunion..

Etaient présents par ordre de voix obtenues :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
ELBESSEGHI Mourad	Président
BOUBIR Djelloul	Secrétaire général
NAGA Sassi	Trésorier
CHERGUI Mahmoud	Membre
SAHNOUN Oussama	Membre
ZAAMNA Leila	Membre
BOUREGA Nasr Eddine	Membre
DOUA Khaled	Membre
RACHEDI MOHAMED BACHIR	Membre
GARTI Mohamed	Représentant du ministre des Finances

Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Après quoi, l'ordre du jour suivant fut accepté à l'unanimité.

- Préparation de la prochaine AGO des professionnels.
- Propositions à faire au groupe ad hoc du CNC chargé de la révision de la loi 10.01
- Liste des professionnels n'ayant pas cotisé de 2011 à 2016, à transmettre à la commission d'arbitrage et de discipline du CNC.
- Préparation du prochain colloque.
- Situation de trésorerie.
- Divers.

Après un large et fructueux débat les résolutions suivantes furent adoptées ;

1. Préparation de la prochaine AGO des professionnels.

1^{ère} résolution prise à l'unanimité :

- L'AGO est convoquée pour le 28.10.2023 à 9 à l'hôtel Mercure, Bab Ezzouar ;
- La rédaction du rapport moral est confiée à titre principal à M. Sahnoun Oussama secondé par le secrétaire général. Le rapport financier et le budget prévisionnel sont confiés à M. Naga Sassi. Il fut rappelé que ces documents qui engagent tous le conseil implique la participation de tous dans leur élaboration ;
- Le projet de rapport sera validé lors de la prochaine réunion du conseil prévue pour le 12.10.2023 à 16 h à l'hôtel Tulip Inn Nayal ;

2. Propositions à faire au groupe ad hoc du CNC chargé de la révision de la loi 10.01. Non examiné.

3. Liste des professionnels n'ayant pas cotisé de 2011 à 2016, à transmettre à la commission d'arbitrage et de discipline du CNC.

2^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil arrête la liste des professionnels concernés pour transmission immédiate au CNC pour application de la réglementation.

4. Préparation du prochain colloque.

3^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil décide de prendre un temps de réflexion additionnel quant à la date à retenir pour la tenue de ce colloque prévue initialement à Mostaganem pour novembre 2023. Une délégation du conseil se déplacera très prochainement pour prospecter les possibilités d'accueil de cette ville.

5. Situation de trésorerie : Du 01/10/2022 au 27/09/2023

Désignations Des Comptes	Montants
Solde antérieur au 01.10.2022	77 425 458.01 DA
Total des recettes globales de la période	29 611 229,00 DA
Total des dépenses globales de la période	40 660 210.47 DA
Solde au 27/09/2023	66 376 476.54 DA

Situation des disponibilités du 01/10/2022 au 27/09/2023 (en DA)

Désignations Des Comptes	Solde au 01/10/2022	Solde au 27/09/2023
Compte BNA	131 268.13 DA	10 268.13 DA
Compte CPA	77 135 926.04 DA	66 004 623.43 DA
Compte CAISSE	158 263.84 DA	361 584.98 DA
Solde au 27/09/2023	77 425 458.01 DA	66 376 476.54 DA

6. Divers :

6.1. Délégués de wilaya non à jour de leurs cotisations :

4^{ème} résolution prise à l'unanimité: relancer les concernés pour qu'ils s'acquittent de leurs dettes 7 jours après leurs saisines par courriels. Un comité interne composé du trésorier et de messieurs Rachedi et Chergui, membres du conseil, à l'effet de suivre ce dossier et de proposer les solutions à prendre par le conseil contre les récalcitrants, une fois le délai susvisé dépassé.

6.2. Vente du siège du Lido :

5^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil décide, en application de la résolution de l'AGO du 03/12/2022, de soumettre de suite le dossier relatif à ce siège détenu en copropriété à notre avocat pour prospecter au plan juridique la possibilité de cession dudit siège par voie de justice, vu la situation de blocage dûe à l'indivision.

6.3. Déplacement sur Abidjan des 3 membres du conseil :

6^{ème} résolution prise à la majorité qualifiée: le conseil décide d'octroyer uniquement des frais de mission de 25 000 da/jour/personne pour la durée du séjour dans cette ville et les frais de transport qui n'auraient pas été prises en charge par le conseil.

6.4. Recrutement d'un cadre supérieur de formation universitaire, expérimenté et maîtrisant parfaitement l'arabe, le français et l'anglais.

7^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil décide de lancer un appel à candidature pour le recrutement en urgence d'un tel cadre.

6.5. Programme de formations :

8^{ème} résolution prise à l'unanimité : le secrétaire général et M. Bourega sont chargés de préparer un programme à soumettre au prochain conseil pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20h

Le président

Le secrétaire général, Le représentant du Ministre des Finances

رئيس المجلس الوطني
البيسغي مراد

وزارة المالية
المجلس الوطني للمحاسبة
محمد قرني
مدير الدراسات

الأمين العام
بشير جلول